

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1324

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« objet »,

insérer les mots :

« ou pour effet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici d'élargir le spectre de protection de la santé des personnes.